



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 805-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 805 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN D'Y INCLURE DIVERSES MESURES FAVORISANT L'ACHAT LOCAL

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 805-2.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Il peut également être consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse <https://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/ville/administration/gestion-contractuelle>

Le règlement numéro 805-2 entre en vigueur le 15 mai 2025.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 15 mai 2025.

Me Caroline Plourde,

Greffière